

Mag Centre, 10 juillet 2014

Réforme pénale : la contrainte pénale créée, les peines plancher supprimées

10 jul 2014 | Catégorie: [Matignon](#)



Christiane Taubira la garde des sceaux.

La contrainte pénale, peine nouvelle sans emprisonnement, est née. Destinée à prévenir la récidive et à favoriser l'insertion, elle s'appliquera d'abord aux délits punis de cinq ans de prison au plus et, à partir de 2017 à tous les délits. Ce ne fut pas facile, loin de là. Le président de la Commission des lois sénatoriale, Jean-Pierre Sueur et son collègue de l'Assemblée nationale, Jean-Jacques Urvoas, ont du mouiller la chemise et batailler jusqu'au bout, surtout avec Matignon pour que les points de vue se rapprochent. In fine ayant arraché l'approbation du gouvernement, députés et sénateurs sont parvenus à une vision commune en commission mixte paritaire. Ils ont mis un terme au long bras de fer qui a opposé le Premier ministre et la Garde des Sceaux sur la réforme judiciaire.